

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté du

n°

portant inscription au titre des monuments historiques, de la maison Art Nouveau à MELLE (Deux-Sèvres)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

VU le décret en date du 27 mars 2019, portant nomination de Mme Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté en date du 15 janvier 2021, portant nomination de Mme Maylis Descazeaux, directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier :

- la demande de protection au titre des monuments historiques, de la communauté de communes du Pays Mellois, propriétaire, en date du 9 décembre 2019,
- le procès-verbal de la délégation de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 13 octobre 2021,
- le procès-verbal de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 28 juin 2022,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) entendue en sa séance du 28 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que la maison Art Nouveau, sise 2 place Bujault, à MELLE (Deux-Sèvres), présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de l'état de conservation des décors intérieurs qui témoignent de la pénétration du style Art nouveau dans la région ;

ARRÊTE

<u>Article premier</u>: Est inscrite, en totalité, au titre des monuments historiques, la maison Art Nouveau, sise 2 place Bujault, à MELLE (Deux-Sèvres), sur la parcelle n° 838, d'une contenance de 05a 98ca; figurant au cadastre de la commune, section AI, comme il est indiqué sur le plan ci-joint, et appartenant à :

- la communauté de communes du Pays Mellois, enregistrée sous le numéro SIREN 200 069 755 ; celle-ci en est propriétaire par acte en date du 12 décembre 2019, publié au service de la publicité foncière de NIORT (Deux-Sèvres), le 23 décembre 2019, sous les références 2019P n° 13270.
- <u>Article 2</u>: Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, à la communauté de communes propriétaire et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

<u>Article 3</u>: La Directrice régionale des affaires culturelles et le Secrétaire général pour les affaires régionales sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Bordeaux, le 1 1 JAN. 2023

La préfète de Région

Pour la Préfète.

Le Secrétaire général pour les affaires régionales .

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Deux-Sèvres
MELLE
Maison Art Nouveau, 2 place Bujault
Inscription au titre des monuments historiques
Emprise

